



Société Anonyme au capital de 9 631 596 euros
Siège social Mauves (Ardèche)

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2013

Résultat des votes en application de l'article R. 225-106-1 du Code de commerce

Nombre d'actionnaires présents ou représentés à l'assemblée
(pris en compte pour le vote de l'unique résolution - hors
Concertistes et dirigeants) 10

Nombre de voix des actionnaires présents ou représentés
à l'assemblée (pris en compte pour le vote de l'unique résolution - hors
Concertistes et dirigeants) 463 485

Résolution	Objet	Résultat	Voix						Actions			
			Pour		Contre		Abstention		Total des voix exprimées	Total des titres (ayant le droit de vote)	Capital social représenté par les actions ayant le droit de vote	Quorum atteint (20%)
			Voix	%	Voix	%	Voix	%				
1 (RESOLUTION UNIQUE)	Prorogation, jusqu'au 31 décembre 2015, de la durée d'exercice des bons de souscriptions d'actions (BSA) Conformément à la position de l'AMF du 19 janvier 2010, les concertistes « Seconde Chance », actionnaires significatifs, (SECONDE CHANCE, SETIAG, AUTOFINANCE, DANCER INVESTISSEMENTS, HELEA FINANCIERE, JYC, MP DELOCHE ET ASSOCIES, VENDOME DEVELOPPEMENT et Messieurs Jean-François PRENOT et Monsieur Eric VANNOOTE), sont privés du droit de vote, de même que Monsieur RIBEYRE dirigeant de la Société	adoptée à l'unanimité	463 485	100,00	0	0,00	0	0,00	463 485	443 485	13,81%	<u>31,62%</u>